



## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 27 avril 2026

L'An deux mil vingt-six, le 27 avril, à 20 heures 30

Nombre de Conseillers en Exercice :	15
Présents :	14
Pouvoirs	1
<b>VOTANTS :</b>	<b>15</b>

Le Conseil Municipal de la Commune de CONDAT-SUR-GANAVEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Pascal GRELLET, Maire.

**Date de la convocation du Conseil Municipal** : 20 avril 2026

**PRÉSENTS** : GRELLET Pascal, CHAUNU Nicolas, SAGE Cécile, ALEXANDRE Fabien, PRIOUX Nelly, FULGRAND Gérard, BOUTHIER LAMICHE Sylvie, HUON Valérie, CANONICO Cyrille, VAL Élodie, BREUIL Vincent, NONY Claire, BORDILLON Patricia, GORSE Laurent,

**ABSENTS** : BOURNAZEL Sandra

**POUVOIR** : BOURNAZEL Sandra à PRIOUX Nelly

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : SAGE Cécile

### • QUORUM ATTEINT

### A l'ordre du jour

- ✓ **BUDGET** :
  - Affectation du résultat sur les Budgets Principal, Eau et Assainissement.
  - Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2026.
  - Examen et vote des Budgets Primitifs Principal, Eau et Assainissement 2026.
  - Vote des Subventions aux associations.
- ✓ Désignation de 2 titulaires et 2 suppléants délégués à la FDEE19
  - Pascal GRELLET
  - Fabien ALEXANDRE
  - + 2
- ✓ Vote pour l'aliénation du chemin rural de la Bessade
- ✓ Présélection de 24 personnes pour la CCID

*Rajouté à l'ordre du jour :*

- ✓ *Désignation d'un délégué au CLECT*

Monsieur le Maire constate les membres présents, absents et représentés du Conseil Municipal et déclare la séance ouverte

**OBJET : AFFECTATION DU RÉSULTAT SUR LES BUDGETS PRINCIPAL, EAU ET ASSAINISSEMENT**

ODYSSEE Informatique - ICARE 1.68B		
N° SIRET : 21190600300010	<b>COMPTE ADMINISTRATIF</b>	Département : CORREZE
Etablissement : MAIRIE DE CONDAT/GANAV	Année 2025	Poste Comptable: TRESORERIE D'UZERCHE
Budget : BUDGET PRINCIPAL	Page n° 1	Date d'Édition : 29/04/2026

027/2026

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF**

Séance du 27/04/2026 à 20 heures 30

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	14
Nombre de suffrages exprimés	15
VOTES : Contre =	Pour =15 Abstentions =0
Date de convocation :	20/04/2026

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Pascal GRELLET après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2025 dressé par Pascal GRELLET, Maire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, Considérant les éléments suivants :

<b>Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B</b>	<b>324 367,30</b>
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (528 478,14 - 421 259,83)	107 218,31
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	217 148,99
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E</b>	<b>100 118,82</b>
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (264 912,13 - 62 102,06)	202 810,07
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = ID 001)	-102 691,25
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0,00 - 227 368,73)	-227 368,73
<b>Besoin de financement de la section d'investissement (F + G)</b>	<b>-127 249,91</b>

décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	127 249,91
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	197 117,39
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

Ont signé au registre des délibérations :

GRELLET Pascal - CHAUNU Nicolas - SAGE Cécile - ALEXANDRE Fabien - PRIOUX Nelly (Pouvoir de Mme BOURNAZEL Sandra) - NONY Claire - FULCRAND Gérard - BOUTHIER LAMICHE Sylvie - HUON Valérie - CANONICO Cyrille - VAL Élodie - BREUIL Vincent - BORDILLON Patricia - GORSE Laurent

Cachet :



Pour expédition conforme,

Maire,

Pascal GRELLET

ODYSSEE Informatique - ICARE 1.68B		
N° SIRET : 21190600300085	<b>COMPTE ADMINISTRATIF</b>	Département : CORREZE
Etablissement : CONDAT / GVX : EAU	Année 2025	Poste Comptable: TRESORERIE D'UZERCHE
Budget : BGT EAU	Page n° 1	Date d'Édition : 29/04/2026

027/2026

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF**

Séance du 27/04/2026 à 20 heures 30

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	14
Nombre de suffrages exprimés	15
VOTES : Contre =	Pour =15 Abstentions =0
Date de convocation :	20/04/2026

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Pascal GRELLET après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2025 dressé par Pascal GRELLET, Maire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, Considérant les éléments suivants :

<b>Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B</b>	<b>42 971,46</b>
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (112 424,89 - 91 519,97)	20 904,92
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	22 066,54
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E</b>	<b>208 123,68</b>
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (30 464,00 - 15 103,00)	15 361,00
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = IR 001)	192 762,68
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0,00 - 140 823,12)	-140 823,12
<b>Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)</b>	<b>67 300,56</b>

décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	42 971,46
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

Ont signé au registre des délibérations :

GRELLET Pascal - CHAUNU Nicolas - SAGE Cécile - ALEXANDRE Fabien - PRIOUX Nelly (Pouvoir de BOURNAZEL Sandra) - NONY Claire - FULCRAND Gérard - BOUTHIER LAMICHE Sylvie - HUON Valérie - CANONICO Cyrille - VAL Élodie - BREUIL Vincent - BORDILLON Patricia - GORSE Laurent

Cachet :



Pour expédition conforme,

Maire,

Pascal GRELLET

# SÉANCE DU 27 AVRIL 2026

ODYSSEE Informatique - ICARE 1.68B

N° SIRET : 21190600300051	<b>COMPTE ADMINISTRATIF</b>	Département : CORREZE
Etablissement : SERVICE ASSAINISSEMENT	Année 2025	Poste Comptable: TRESORERIE D'UZERCHE
Budget : MAIRIE DE CONDAT/GX	Page n° 1	Date d'Édition : 29/04/2026

028/2026

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF

Séance du 27/04/2026 à 20 heures 30

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	14
Nombre de suffrages exprimés	15
VOTES : Contre =	Pour = 15
Date de convocation :	20/04/2026
Abstentions =	0

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Pascal GRELLET après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2025 dressé par Pascal GRELLET, Maire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, Considérant les éléments suivants :

<b>Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B</b>	<b>-12 564,29</b>
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (9 492,00 - 25 773,48)	-16 281,48
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	3 717,19
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E</b>	<b>25 423,16</b>
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (19 809,00 - 18 459,99)	1 349,01
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = IR 001)	24 074,15
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0,00 - 0,00)	
<b>Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)</b>	<b>25 423,16</b>

décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	12 564,29

Ont signé au registre des délibérations :

GRELLET Pascal - CHAUNU Nicolas - SAGE Cécile - ALEXANDRE Fabien - PRIOUX Nelly (Pouvoir de BOURNAZEL Sandra) - FULGRAND Gérard - BOUTHIER LAMICHE Sylvie - HUON Valérie - CANONICO Cyrille - VAL Élodie - BREUIL Vincent - NONY Claire - BORDILLON Patricia - GORSE Laurent

Cachet :



Pour expédition conforme,

Maire,  
Pascal GRELLET

## DELIB N°017/2026

<b>POUR</b>	GRELLET Pascal, CHAUNU Nicolas, Sage Cécile, ALEXANDRE Fabien, PRIOUX Nelly, FULGRAND Gérard, BOUTHIER LAMICHE Sylvie, HUON Valérie, CANONICO Cyrille, VAL Élodie, BREUIL Vincent, NONY Claire, BORDILLON Patricia, GORSE Laurent,
<b>CONTRE</b>	-----
<b>ABST.</b>	-----

## OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026.

Monsieur le Maire **présente** au conseil municipal l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales (état 1259). Compte tenu de l'augmentation des taux sur la valeur locative des biens par l'État, il propose de ne pas augmenter les taux d'impositions pour l'année 2026.

Pour mémoire, il **rappelle** les taux fixés pour 2023 par délibération du 13 avril 2023 :

- Taxe foncière TFB (bâti)	<b>29,35 %</b>
- Taxe foncière TFNB (non bâti)	<b>55,28 %</b>
- Taxe habitation TH (résidences secondaires)	<b>13,45%</b>

Et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les taux à appliquer pour cette année 2026.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **VOTE** le maintien des taux pour 2026 sans aucune variation
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'application de cette délibération

**DELIB N°025/2026**

<b>POUR</b>	GRELLET Pascal, CHAUNU Nicolas, SAGE Cécile, ALEXANDRE Fabien, PRIOUX Nelly, FULGRAND Gérard, BOUTHIER LAMICHE Sylvie, HUON Valérie, CANONICO Cyrille, VAL Élodie, BREUIL Vincent, NONY Claire, BORDILLON Patricia, GORSE Laurent,
<b>CONTRE</b>	-----
<b>ABST.</b>	-----

**OBJET : VOTE DU BUDGET 2026 – BUDGET PRINCIPAL**

Le Conseil Municipal,

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Pascal GRELLET, Maire,

Suite à l'approbation du compte de gestion et du compte administratif de l'année 2025

Monsieur le Maire rappelle la délibération d'affectation des résultats votée lors de cette même séance.

Et **propose** au Conseil Municipal d'approuver le budget primitif 2025 du **BUDGET PRINCIPAL** de la Commune de CONDAT-SUR-GANAVEIX dont l'équilibre général se présente comme suit :

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Fonctionnement</b>		
Opérations réelles	677 744,39	542 927,00
Opérations d'ordre	0	0,00
Résultat reporté	62 300,00	197 117,39
	<b>740 044,39</b>	<b>740 044,39</b>
<b>Investissement</b>		
Opérations réelles	144 831,46	209 781,37
Opérations d'ordre	0,00	62 300
Résultat reporté	0	100 118,82
Restes à réaliser	227 368,73	0
	<b>372 200,19</b>	<b>372 200,19</b>
<b>Total du budget</b>	<b>1 112 224,58</b>	<b>1 112 224,58</b>

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, **par 15 voix pour**

- *Vu l'affectation des résultats de l'exercice 2025,*

- **APPROUVE** le budget primitif 2026 du **BUDGET PRINCIPAL** de la Commune de CONDAT-SUR-GANAVEIX arrêté en dépenses et recettes à **740 044,39 € en section de fonctionnement** et **372 200,19 € en section d'investissement**.

**DELIB N°026/2026**

<b>POUR</b>	GRELLET Pascal, CHAUNU Nicolas, SAGE Cécile, ALEXANDRE Fabien, PRIOUX Nelly, FULGRAND Gérard, BOUTHIER LAMICHE Sylvie, HUON Valérie, CANONICO Cyrille, VAL Élodie, BREUIL Vincent, NONY Claire, BORDILLON Patricia, GORSE Laurent,
<b>CONTRE</b>	-----
<b>ABST.</b>	-----

**OBJET : VOTE DU BUDGET 2026 – BUDGET ANNEXE DE L'EAU**

Le Conseil Municipal,

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Pascal GRELLET, Maire,

Suite à l'approbation du compte de gestion et du compte administratif de l'année 2025

Monsieur le Maire rappelle la délibération d'affectation des résultats votée lors de cette même séance.

Et **propose** au Conseil Municipal d'approuver le budget primitif 2026 du **BUDGET ANNEXE DE L'EAU** de la Commune de CONDAT-SUR-GANA VEIX dont l'équilibre général se présente comme suit :

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Fonctionnement</b>		
Opérations réelles	131 509,46	111 899,00
Opérations d'ordre	30 464,00	7 103,00
Résultat reporté	0,00	42 971,46
	<b>161 973,46</b>	<b>161 973,46</b>
<b>Investissement</b>		
Opérations réelles	90 661,56	0
Opérations d'ordre	7 103,00	30 464,00
Résultat reporté	0	208 123,68
Restes à réaliser	140 823,12	0
	<b>238 587,68</b>	<b>238 587,68</b>
<b>Total du budget</b>	<b>400 561,14</b>	<b>400 561,14</b>

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, **par 15 voix pour**

- Vu l'affectation des résultats de l'exercice 2025,

- **APPROUVE** le budget primitif 2026 du **BUDGET ANNEXE DE L'EAU** de la Commune de CONDAT-SUR-GANA VEIX arrêté en dépenses et recettes à **161 973,46 € en section de fonctionnement** et **400 561,14 € en section d'investissement**.

**DELIB N°023/2026**

<b>POUR</b>	GRELLET Pascal, CHAUNU Nicolas, SAGE Cécile, ALEXANDRE Fabien, PRIOUX Nelly, FULGRAND Gérard, BOUTHIER LAMICHE Sylvie, HUON Valérie, CANONICO Cyrille, VAL Élodie, BREUIL Vincent, NONY Claire, BORDILLON Patricia, GORSE Laurent,
<b>CONTRE</b>	-----
<b>ABST.</b>	-----

**OBJET : VOTE DU BUDGET 2026 – SERVICE ASSAINISSEMENT**

Suite à l'approbation du compte de gestion et du compte administratif de l'année 2025,

Monsieur le Maire rappelle la délibération d'affectation des résultats votée lors de cette même séance.

Et **propose** au Conseil Municipal d'approuver le budget primitif 2026 du **SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT** de la Commune de CONDAT-SUR-GANAVEIX dont l'équilibre général se présente comme suit :

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Fonctionnement</b>		
Opérations réelles	14 300,71	37 182,00
Opérations d'ordre	19 809,00	9 492,00
Résultat reporté	12 564,29	0
	<b>46 674,00</b>	<b>46 674,00</b>
<b>Investissement</b>		
Opérations réelles	35 740,16	0,00
Opérations d'ordre	9 492,00	19 809,00
Résultat reporté	0,00	25 423,16
Restes à réaliser		
	<b>45 232,16</b>	<b>45 232,16</b>
<b>Total du budget</b>	<b>91 906,16</b>	<b>91 906,16</b>

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, **par 15 voix pour**

- *Vu l'affectation des résultats de l'exercice 2025,*

- **APPROUVE** le budget primitif 2026 du **SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT** de la Commune de CONDAT-SUR-GANAVEIX arrêté en dépenses et recettes à **46 674,00 €** en section de fonctionnement et **45 232,16 €** en section d'investissement.

**DELIB N° 018/2026**

<b>POUR</b>	GRELLET Pascal, CHAUNU Nicolas, SAGE Cécile, ALEXANDRE Fabien, PRIOUX Nelly, FULGRAND Gérard, BOUTHIER LAMICHE Sylvie, HUON Valérie, CANONICO Cyrille, VAL Élodie, BREUIL Vincent, NONY Claire, BORDILLON Patricia, GORSE Laurent,
<b>CONTRE</b>	-----
<b>ABST.</b>	-----

**OBJET : REPARTITION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'EXERCICE 2026.**

Suite à l'approbation du budget primitif 2025 du **BUDGET PRINCIPAL**, Monsieur le Maire propose de procéder, comme chaque année, à la répartition des subventions versées aux associations.

Après avoir pris connaissance des demandes reçues et en avoir délibéré, le conseil municipal

- **PROCEDE** au vote à main levée pour l'attribution des subventions.

**Comité des fêtes de CONDAT**

Attribution à l'unanimité d'une subvention de..... 1500.00 €

**Association Gym Loisirs**

Attribution par 14 voix POUR d'une subvention de..... 200.00 €

**Comice agricole cantonal**

Attribution à l'unanimité d'une subvention de..... 150.00 €

**Association des Parents d'Élèves de Condat**

Attribution à l'unanimité d'une subvention de..... 800.00 €

**Association Communale de Chasse de CONDAT**

Attribution à l'unanimité d'une subvention de ..... 500.00 €

**Union Sportive de l'Enseignement du premier degré (USEP)**

Attribution à l'unanimité d'une subvention..... 150.00 €

**Association les Chambas Finas**

Attribution à l'unanimité d'une subvention..... 500.00 €

**VSEP**

Attribution à l'unanimité d'une subvention..... 150.00 €

**Pupilles des Sapeurs-Pompiers**

Attribution à l'unanimité d'une subvention de ..... 100.00 €

**Association Anim'étoilé**

Attribution à l'unanimité d'une subvention de ..... 150.00 €

**FNACA**

Attribution à l'unanimité d'une subvention de ..... 150.00 €

**Association Perce Neige FAUGERAS**

Attribution à l'unanimité d'une subvention de ..... 200.00 €

**Jeunesses Musicales de France (JMF)**

Attribution à l'unanimité d'une subvention de ..... 150.00 €

**Ligue contre le Cancer**

Attribution à l'unanimité d'une subvention de ..... 150.00 €

**Louveterie**

Attribution à l'unanimité d'une subvention de ..... 100.00 €

**Conciliateurs de justice**

Attribution à l'unanimité d'une subvention de ..... 100.00 €

**SOS violences conjugales**

Attribution à l'unanimité d'une subvention de ..... 150.00 €

**FRAPADOU DINGUE**

Attribution à l'unanimité d'une subvention de ..... 200.00 €

**Total réparti 5170.00 €**

**Total budgété 8000.00 €**

**Reste en cas de besoin 2830.00 €**

---

**DELIB N° 019/2026**

<b>POUR</b>	GRELLET Pascal, CHAUNU Nicolas, Sage Cécile, ALEXANDRE Fabien, PRIOUX Nelly, FULGRAND Gérard, BOUTHIER LAMICHE Sylvie, HUON Valérie, CANONICO Cyrille, VAL Élodie, BREUIL Vincent, NONY Claire, BORDILLON Patricia, GORSE Laurent,
<b>CONTRE</b>	-----
<b>ABST.</b>	-----

**OBJET : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS À LA FDEE 19**

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-33,

VU, les statuts de la FDEE 19, en vigueur depuis le 28 janvier 2026,

## SÉANCE DU 27 AVRIL 2026

Monsieur/Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la commune est membre de la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE 19).

A ce titre, et à la suite des dernières élections municipales, il est nécessaire que le Conseil Municipal procède au renouvellement des représentants de la collectivité, en désignant deux délégués titulaires et deux délégués suppléants au sein de la FDEE 19.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de désigner les délégués suivants :

- Délégués titulaires :

- Pascal GRELLET
- Laurent GORSE

- Délégués suppléants :

- Fabien ALEXANDRE
- Nelly PRIOUX

### **DELIB N°13/2026**

<b>POUR</b>	GRELLET Pascal, CHAUNU Nicolas, SAGE Cécile, ALEXANDRE Fabien, PRIOUX Nelly, BREUIL Vincent, FULGRAND Gérard, BOUTHIER LAMICHE Sylvie, HUON Valérie, CANONICO Cyrille, VAL Élodie, BREUIL Vincent, NONY Claire, BORDILLON Patricia, GORSE Laurent
<b>CONTRE</b>	-----
<b>ABST.</b>	-----

## **OBJET : DEMANDE D'ALIÉNATION D'UNE PARTIE D'UN CHEMIN RURAL AU LIEU-DIT « LA BESSADE »**

Il est précisé qu'avant d'envisager l'aliénation d'un chemin rural ou d'une partie d'un chemin rural, qu'il soit entretenu ou non entretenu, il convient de constater au préalable une désaffectation du chemin résultant d'un état de fait, l'absence d'utilisation du chemin comme voie de passage par le public.

Monsieur le Maire donne lecture des conclusions et avis motivé de Mr Jérôme SAGNE- Commissaire enquêteur - désigné par délibération 26/2025 du 9 avril 2025 - dans le dossier de demande d'aliénation d'un chemin rural au lieu-dit « LA BESSADE ».

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DEMANDE** à Monsieur le Maire de faire procéder
- **PROPOSE**
- **PRÉCISE** que le prix de vente du terrain sera fixé au moment de la décision finale
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour verser ces subventions, les crédits nécessaires étant prévus au budget de l'exercice 2026.

**DELIB N°020/2026**

<b>POUR</b>	GRELLET Pascal, CHAUNU Nicolas, SAGE Cécile, ALEXANDRE Fabien, PRIOUX Nelly, FULGRAND Gérard, BOUTHIER LAMICHE Sylvie, HUON Valérie, CANONICO Cyrille, VAL Élodie, BREUIL Vincent, NONY Claire, BORDILLON Patricia, GORSE Laurent,
<b>CONTRE</b>	-----
<b>ABST.</b>	-----

**OBJET : RENOUELEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID) SUITE AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES DE 2026**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal des informations relatives au CCID

Cette commission est composée

- du Maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission
- 6 commissaires titulaires
- 6 commissaires suppléants

pour une commune dont la population est inférieure à 2000 habitants

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du Conseil Municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale en donnant notamment son avis chaque année sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

Monsieur le Maire énumère les conditions à remplir par les personnes proposées pour être commissaires et indique qu'il n'est plus obligatoire de désigner une personne propriétaire de bois et une personne domiciliée hors de la commune.

D'autre part il indique qu'une proposition en nombre double est attendue, soit 24 noms.


Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, **ARRETE** la liste ainsi qu'il suit et **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'application de cette délibération

Mme M.	NOM - Prénom	Date de	Adresse	Impositions Directes
-----------	--------------	---------	---------	-------------------------

## SÉANCE DU 27 AVRIL 2026

		naissance		locales
M.	FOURNIAL Jean-Marie	16.10.1950	138 Chemin du Ganaveix « Le Moulin » *	TF-TH
M.	JABEAU Jean-Claude	05.10.1962	579 Route de L'Angle « L'Angle » *	TF-TH
M.	WARTEL Jacques	05.01.1949	450 Chemin de la Bessade « La Bessade » *	TF-TH
Mme	VYLHIDAL Odette <i>épouse CIBLAC</i>	14.05.1955	2028 route d'Uzerche Peychiras*	TF-TH
M.	COULOUMY Alain	29.03.1958	327 Route de l'Angle « L'Angle » *	TF-TH-CFE
Mme	DUPUY Marie-Françoise	14.08.1956	12 Route d'Uzerche « Le Bourg » *	TF-TH
M.	LACHENAUD David	17.05.1977	1049 Route Pierre de la Tour « Vernéjoux » *	TF-TH
Mme	LEFEBVRE Sandrine	21.10.1973	91 Impasse du vieux Four « Laborde » *	TF-TH
M.	CHARLES Raphaël	24.10.2005	91 Impasse du vieux Four « Laborde » *	TF-TH
M.	MAURY Jean-Michel	25.09.1967	358 Chemin de Châtain*	TF-TH
M.	BURELIER Christophe	30.07.1963	125 Rue du Pré d'en Haut Lotissement Communal*	TF-TH
M.	MALIGE Cyril	12.02.1998	39 Impasse de Lagorce « Lagorce » *	TF-TH
Mme.	PEYGOURDI Sandra	04.12.1984	259 Route de la Grange de Montegoux*	TF-TH
Mme	DUMOND Annie <i>épouse DEZES</i>	06.12.1956	1193 Route des Trois Pierres	TF-TH
Mme		28.02.1981	« Châtain »	TF-TH

Mme	ZOCCOLA Céline <i>épouse NOIRET</i> FAYE Simone	26.11.1963	801 Route de l'Hort « L'Hort » *	TF-TH
Mme	CHAMAURET WILLIAMS Élodie	08.10.1987	425 Chemin de Châtain « Châtain » *	TF-TH
M.	BEAUDET Lionel	27.02.1977	495 Route du Chedal « Le Chedal » *	TF-TH
M.	PUDOYER Philippe	13.11.1954	335 Route du Chedal « Le Chedal » *	TF-TH
M.	ALEXANDRE Francis	29.09.1956	312 Chemin de pommier « Pommiers » *	TF
M.	TORTECH Simon	11.06.1970	Impasse des Myosotis Lotissement communal*	TF-TH
Mme	VERGNES Céline	17.11.1975	80 Route de Meilhards « Le Bourg » *	TF-TH
M.	CHAUNU Raymond	20.11.1952	2305 Route de Baraban « La Chassagne » *	TF-TH
M.	BAYARD Paul	29.06.1961	885 Route du Château de Faugeras « Faugeras » * 277 Route des Monédières « Le Nat » *	TF-TH



\* 19140  
CONDAT-

**DELIB N°022/2026**

<b>POUR</b>	GRELLET Pascal, CHAUNU Nicolas, SAGE Cécile, ALEXANDRE Fabien, PRIOUX Nelly,
-------------	--

	FULGRAND Gérard, BOUTHIER LAMICHE Sylvie, HUON Valérie, CANONICO Cyrille, VAL Élodie, BREUIL Vincent, NONY Claire, BORDILLON Patricia, GORSE Laurent,
<b>CONTRE</b>	-----
<b>ABST.</b>	-----

**OBJET : COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'UZERCHE**

Vu l'article 1609 nonies C IV du Code Général des Impôts portant création d'une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges (CLECT),

Vu la délibération n°2026.04.09 du 20 avril 2026 de la communauté de communes déterminant la composition de la CLECT, à savoir un représentant par commune et le Président,

Considérant qu'elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées,

Considérant que cette Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) est uniquement chargée de procéder à l'évaluation du montant de la totalité de la charge financière transférée à l'EPCI et correspondant aux compétences qui lui sont dévolues,

Au regard de la composition de la CLECT déterminée par la communauté de communes, Monsieur le Maire propose que Mme Sylvie BOUTHIER LAMICHE soit membre de cette commission.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DESIGNNE Mme Sylvie BOUTHIER LAMICHE comme membre de la CLECT de la communauté de communes du Pays d'Uzerche.

- PREND ACTE que la mise en place de cette commission fera l'objet d'une délibération communautaire à l'issue des délibérations de l'ensemble des communes membres.

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.